

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE DU SIVOM**

LUNDI 27 MARS 2017

Le vingt-sept mars deux mille dix sept à dix-neuf heures le Comité du SIVOM de l'Abadie s'est assemblé, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis SARETTA, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Président, le vingt et un mars deux mille dix-sept.

Etaient présents :, Mme KHALDI-BOUOUGHROUM Fatima Adjointe au Maire de Nice. MM. ALBERTI Maurice Conseiller Municipal de Nice, ARDISSON Marcel Adjoint au Maire de Tourrette Levens, BARRA André Adjoint au Maire St André de la Roche, GUIDI Michel Maire de Cantaron, SARETTA Denis Premier Adjoint au Maire St André de la Roche, VITALE Pierre Adjoint au Maire Tourrette Levens

Assistait également à cette réunion : (sans voix délibérative)

Madame BARRAYA Solange, Adjointe au Maire de Saint André de la Roche, déléguée suppléante de Saint André de la Roche

Etaient excusés : M. BRANDA Gérard Adjoint au Maire de Cantaron, SALLES Rudy Adjoint au Maire de Nice

Monsieur SARETTA Denis constate que le quorum est atteint, plus de la moitié des membres sont présents, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Denis SARETTA est élu Président de séance

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de huit, il a été, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du comité.

Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le procès verbal de la séance du 06 MARS 2017 est adopté à l'unanimité.

Il donne ensuite lecture des arrêtés pris en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le dernier comité :

- N°3/2017 en date du 07 mars 2017 :

Sécurisation Ecole Jean de La Fontaine – Cloisons sanitaires

Un marché est passé avec la Société FRANCE EQUIPEMENT SISE 6 Rue Benjamin Franklin – 70190 RIOZ pour un montant HT de 1 750.70 €

ORDRE DU JOUR

Monsieur SARETTA donne lecture de l'ordre du jour :

I - FINANCES

1. Budget Primitif 2017

2. Ecole Maternelle : Demande de Subvention

3. Microsite Abadie : validation budgétaire et demandes de subventions

II - EDUCATION

1. Point sur les NAP

2. Rentrée scolaire 2017-2018

III - QUESTIONS DIVERSES

1. Fête de l'olive et des jardins

2. Site internet

I - FINANCES

1. Budget Primitif 2017

Monsieur le Président rappelle que les vues analytiques du Budget Primitif 2017 ont été adressées avec la convocation, détaillant :

FONCTIONNEMENT

- Les dépenses, les recettes ainsi que la répartition par Commune membre
- Pour la dette, la participation pour le remboursement des intérêts et du capital, de chaque Commune.

Il précise que la participation des Communes reste identiques à hauteur de 340 843 €.

Les dépenses se répartissent sur les chapitres suivants :

Chapitre 011 Charges à caractère général	55 550 €
Chapitre 012 - Charges de personnel	215 723 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	37 626 €
Chapitre 66 charges financières	9 625 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	500 €
Chapitre 023 : Virement prévisionnel à la section d'investissement	42 749 €
Chapitre 042 Dotations amortissements	5 550 €
TOTAL	367 323 €

Les charges de fonctionnement et d'administration générale du syndicat réparties sur les articles 011, 012, 65, 66 et 67, s'élèvent à 157 297 €.

Les services du Syndicat ont donc, comme souhaité par les membres du Comité, maintenu l'effort dans le domaine de l'enseignement.

Dans ce sens, il a été proposé pour le fonctionnement général de l'école maternelle 21 663 € de charges générales (eau, électricité, téléphone...) et 62 112 € de frais de personnel (A.T.S.E.M.)

Ces frais qui s'élèvent à 83 775 € sont répartis en fonction du nombre d'élèves domiciliés sur chaque Commune.

En ce qui concerne les **activités pour les ados** déclarées en A.L.S.H, aucune dépense n'a été prévue cette année 2017.

Les accueils périscolaires (matin, midi et soir), des enfants de l'école maternelle Jean de la Fontaine, ont enregistré la participation de 53 élèves. Un directeur et un animateur et un agent de restauration interviennent.

Total des dépenses de personnel 22 100 €, auxquels il faut rajouter 8 730 € de charges à caractère général et 14 026 € de gestion courante (mises à disposition).

La participation des familles pour les accueils, ainsi que le subventionnement de la CAF au titre du droit commun s'élèvent à 18 335 €.

Les accueils dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, des enfants de l'école maternelle Jean de La Fontaine, prévoient la participation de 46 élèves.

Total des dépenses de personnel 9 100 €.

La participation des familles pour les accueils, ainsi que le subventionnement de la CAF et de l'Etat au titre du droit commun s'élèvent à 5 748 €.

Les frais résiduels sont répartis selon le nombre d'élèves participants aux accueils pour chaque Commune.

Petite ferme : Le total des dépenses s'élève à 14 371 € totalisant les frais de personnel pour 4 719 €, 4 552 € de charges à caractère général et 5 100 € de charges de gestion courante (mise à disposition).

Les frais sont répartis de la même manière que pour le fonctionnement de l'école maternelle.

Le total général de dépenses de fonctionnement s'élève donc à 309 399 €, auxquels il convient de rajouter 9 625 € de remboursement des intérêts de la dette, 5 500 € de dotation aux amortissements et 42 749 € de virement prévisionnel à la section d'investissement, soit un total général de 367 323 €.

En terme de recettes de fonctionnement, il convient d'enregistrer les produits suivants :

Chapitre 013 Atténuation de charges	1 000 €
Chapitre 70 Produits des services	13 500 €
Chapitre 74 dotations et participations	352 323 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	500 €

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 367 323 €.

L'équilibre réglementaire est donc atteint.

Il convient donc de se prononcer sur la section de fonctionnement.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité décide par :

07 voix pour
00 voix contre
00 abstention

- D'adopter la section de fonctionnement du budget primitif 2017 équilibrée à 367 323 €

INVESTISSEMENT

Les nouvelles opérations proposées sont :

- Microsite pour 80 000 €
- Ecole Maternelle : isolation colonne monte plats pour 15 000 €

Par rapport au débat d'orientation budgétaire sont proposés, un rajout de crédits, financés par emprunt, sur l'opération Création dortoir Ecole Jean de La Fontaine pour 6 000 €, et une nouvelle opération pour le contrôle par vidéo surveillance du portail d'accès à l'Ecole Jean de La Fontaine pour un montant de 6 000 € financés par subvention et emprunt.

Ces quatre opérations donneront lieu à une souscription d'emprunt que je vous propose de financer aux taux habituels par les quatre Communes (Cantaron 18 %, Nice 12 %, St André de la roche 56 %, Tourrette Levens 14 %) conformément aux statuts.

La vue d'ensemble d'investissement est donc composée :

DEPENSES	
Opérations d'équipement	107 000 €
Remboursement d'emprunts	48 299 €
TOTAL DE DÉPENSES	155 299 €

RECETTES	
Subventions d'investissement	43 000 €
Emprunts	64 000 €
Dotations	0 €
Virement de la section de fonctionnement	42 749 €
Dotation aux amortissements	5 550 €
TOTAL DE RECETTES	155 299 €

Le total général des dépenses d'investissement et les recettes sont ainsi en équilibre pour un montant de 155 299 €.

Il convient donc de vous prononcer sur la section d'investissement.

Où l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité décide par :

07 voix pour
00 voix contre
00 abstention

- **D'adopter la section d'investissement du budget primitif 2017 équilibrée à 155 299 €**

2. Demandes de subventions :

a. Ecole Maternelle

L'école Jean de la Fontaine fait régulièrement l'objet de visite de la commission de sécurité. Celle-ci composée de professionnels de la sécurité incendie et des élus, nous a demandé de vérifier que la colonne utilisée pour la mise en place du restaurant scolaire était coupe-feu deux heures.

Le Bureau de contrôle VERITAS, missionné par notre Syndicat a souligné que celle-ci ne disposait pas de cette caractéristique.

Il est donc indispensable de réaliser une mise aux normes conforme à la réglementation.

Les travaux sont estimés 15 000€ TTC soit 12 500€ HT.

Afin de mettre en œuvre cette opération, il convient que le comité syndical se prononce sur cette opération

Ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **D'approuver la réalisation de cette opération,**
- **De valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération d'un montant de 15 000 € TTC,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des organismes ou collectivités partenaires des subventions d'un montant aussi élevé que possible.**

3. Microsite Abadie : validation budgétaire et demandes de subventions

Le SIVOM dispose d'un espace culture sportif et scolaire situé au cœur du Quartier Abadien qui recouvre le territoire des Communes de Cantaron, Nice, Saint André de la Roche et Tourrette Levens.

Une partie du plateau sportif est affecté à la pratique du hand-ball et du football sur une surface de 250 M2 en stabilisé.

Celle-ci est ouverte et sujette à des utilisations sauvages multiples entraînant salissures et risques en terme de sécurité des joueurs en cas de chute notamment.

Il est donc indispensable en cette période d'insécurité (dispositif sécurité attentat) de prévoir un équipement parfaitement adapté aux normes sportives de loisirs de plein air, qui puisse être réutilisé pendant les heures scolaires et périscolaires de manière protégée.

Les services ont donc proposé de réaliser un ensemble de type microsite composé d'un revêtement en gazon synthétique, de cages multisports, de poteaux de baskets, de poteaux de tennis ou volley ainsi que de filets pare ballons.

La modernisation des équipements en place, associé à la pose d'un revêtement synthétique et de filets, est une opération techniquement faisable et pour l'heure estimée à 66 666 € H.T soit 80 000 € TTC.

Cette opération est éligible à l'obtention de subventions de l'Etat, du Département ou encore des fédérations sportives.

Afin de la mettre en œuvre, il conviendrait :

- De valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération d'un montant de 80 000 € TTC pour la réalisation d'un microsite sécurisé pendant les heures scolaires et périscolaires
- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des organismes ou collectivités partenaires des subventions d'un montant aussi élevé que possible.

Ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré, le Comité décide à l'unanimité :

- **De valider le montant de l'enveloppe budgétaire affectée à l'opération d'un montant de 80 000 € TTC pour la réalisation d'un microsite sécurisé pendant les heures scolaires et périscolaires**
- **D'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des organismes ou collectivités partenaires des subventions d'un montant aussi élevé que possible.**

II - EDUCATION

1. Point sur les NAP

Monsieur le Président fait un compte-rendu détaillé du comité de pilotage qui s'est tenu le 14 mars dernier relatif à la réforme des rythmes scolaires.

Il rappelle que des questionnaires ont été distribués aux parents et donne lecture des réponses reçues :

Option 1 : un après-midi libéré par semaine

Option 2 : 2 fois 1 h 30 par semaine

Option 3 : Sans changement

ECOLES OPTION	Jean de La Fontaine				Germaine CHEMIN			
	Participants	Choix	Sans opinion	Autres propositions des parents	Participants	Choix	Sans opinion	Autres propositions des parents
1	39	9	4	4	58	16	9	6
2		10				12		
3		12				15		

Les conseils d'école doivent se prononcer sur leur positionnement pour l'an prochain et communiquer les comptes rendus à L'IEN.

2. Rentrée Scolaire 2017 - 2018

Les inscriptions scolaires pour l'année 2017/2018 ont eu lieu du 20 février au 11 mars 2017.

15 dossiers de demande d'inscription en petite section de maternelle ont été déposés pendant cette période.

Une demande a d'ores et déjà été refusée car l'enfant est née en 2015 (cette année inscription uniquement des enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014).

Tous les enfants sont domiciliés dans le périmètre du SIVOM de l'Abadie, et répartis de la façon suivante :

- CANTARON : 1 enfant
- NICE : 2 enfants
- ST ANDRE DE LA ROCHE : 9 enfants
- TOURRETTE LEVENS : 2 enfants

Actuellement, il y a 21 élèves scolarisés en grande section de maternelle. Ils devraient intégrer le CP à la prochaine rentrée scolaire.

Ainsi, sous réserve de nouvelles inscriptions d'ici à la rentrée, les effectifs à la prochaine rentrée scolaire devraient légèrement diminuer sur la globalité de l'école mais rester stable en première année de maternelle (14 enfants actuellement en petite section).

III. QUESTIONS DIVERSES

1. Sécurité des manifestations

Monsieur SARETTA, Président du Syndicat informe Madame KHALDI-BOUOUGHROUM du point fait lors de la dernière réunion du Comité au sujet de la sécurité des manifestations et du coût que cela représente pour les Associations.

Il est donc convenu d'organiser une réunion en présence, dans un premier temps, de Monsieur Rudy SALLES Député et Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, les services de la Police Nationale, des Polices Municipales de Nice et St André de la Roche.

Lors d'une seconde réunion les associations seront conviées.

Site internet

Monsieur SARETTA donne lecture des statistiques de visite du site du SIVOM.

Cela varie de 350 à 950 visites mensuelles, avec un pic constaté aux mois de janvier et juillet.

Désenclavement Vallée du Paillon

Ce point noir de la circulation concerne aussi les abadiens.

Madame KHALDI-BOUOUGHROUM signale que de groupes de travail ont été créés pour développer l'utilisation de la ligne SNCV NICE Breil en desserte urbaine jusqu'à La Trinité-Drap.

Ces réflexions sont menées conjointement avec les services de la Région, Monsieur Rudy SALLES Député, Messieurs les Maires de La Trinité et de Drap, pour l'amélioration de la desserte en train.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Président :

Le Secrétaire :

Denis SARETTA

F. KHALDI-BOUOUGHROUM

Les membres du Comité :

Maurice ALBERTI

Marcel ARDISSON

André BARRA

Michel GUIDI

Pierre VITALE